

Le 3 décembre 2008

## Signature d'un accord cadre entre l'ADEME et le Réseau CTI

Chantal JOUANNO, présidente de l'ADEME (Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie) et Jacques STURM, président du Réseau CTI (Centres Techniques Industriels), signent un accord cadre afin de renforcer et d'étendre les initiatives d'amélioration environnementale liées aux activités du Réseau CTI.. Cet accord cadre, conclu pour une durée de 3 ans, s'inscrit dans la continuité du précédent accord-cadre signé en 2005 qui a permis



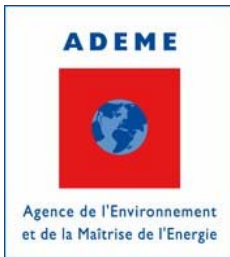
l'engagement de différentes actions conjointes pour le renforcement des activités des CTI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie

Le Réseau CTI couvre 15 Centres Techniques Industriels représentant 26 secteurs, 120 métiers et 4 500 ingénieurs, techniciens et chercheurs dans les industries majoritairement manufacturières. Partenaires privilégiés des industriels, ils contribuent à la prise en charge et à la résolution des questions énergétiques et environnementales auxquelles sont confrontées les entreprises de leurs secteurs et notamment les PME.

L'ADEME pour sa part contribue à la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, en cohérence avec la stratégie nationale de développement durable. Elle est ainsi opérateur de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Depuis de nombreuses années, l'ADEME et le Réseau CTI soutiennent des actions pour aider les PMI à développer une démarche environnementale ou tout simplement pour s'adapter aux réglementations européennes à venir. Durant le dernier accord-cadre, une centaine de conventions en bilatéral entre l'ADEME et un Centre Technique Industriel ont été mises en œuvre pour un budget de 12 millions d'euros dont 5 millions d'euros d'aides de l'ADEME. En même temps, des projets collectifs associant plusieurs centres techniques ont également été menés, renforçant la pertinence de la collaboration au niveau du Réseau CTI. On peut citer l'opération collective concernant 11 CTI sur la réalisation de 69 diagnostics Bilan Carbone® dans les secteurs industriels ou le lancement de l'initiative CAP ENERGIE en région Rhône - Alpes réunissant 7 CTI et d'autres partenaires et qui vise à accompagner 35 PME pour intégrer la dimension énergie dans les pratiques de progrès et de développement durable.

Ces actions répondent à l'attente des PMI en apportant des réponses collectives techniques ou organisationnelles (développement de nouvelles technologies, élaborations de guides...), mais également en organisant leur dissémination et leur pérennisation auprès du plus grand nombre d'industriels.



Dans ce nouvel accord cadre les différents axes de collaboration des deux signataires portent sur :

- **Les actions de formation et d'information réciproques**

L'ADEME et les CTI pourront indifféremment faire appel à des experts de l'une ou l'autre partie. Ainsi, les CTI qui ont une forte compétence technique, pourront apporter leurs concours aux actions de formation des ingénieurs de l'ADEME afin de les sensibiliser aux préoccupations particulières des différents secteurs industriels. L'ADEME de par sa position stratégique pourra apporter des éléments d'anticipation aux CTI dans le développement de nouveaux modes d'intervention auprès de leurs ressortissants.

- **Le soutien aux actions de R&D vers les PMI**

La R&D sera encouragée et fera l'objet de conventions particulières. De plus, l'ADEME a mis en place un dispositif de soutien à l'innovation des PMI dont les CTI pourront être promoteurs et acteurs auprès de leurs entreprises. Une mobilisation plus large des CTI dans l'appel à propositions de « thèses » sera également favorisée.

- **Des actions thématiques mises en œuvre dans les PMI**

Les CTI poursuivront leur mobilisation auprès d'actions de conseil direct auprès des industriels en synergie avec le dispositif méthodologique et les modalités d'intervention définis dans le cadre du dispositif d'aide à la décision de l'ADEME.

- **Des actions sectorielles sur des nouvelles démarches ou procédés**

La stratégie « produits » des industriels ressortissants des CTI sera un des axes forts de ce nouvel accord-cadre, ciblé sur la mobilisation autour des démarches d'éco-conception et de politique d'achats éco-responsables.

Dans le cadre de son action pour favoriser l'émergence d'éco-technologies, l'ADEME souhaite associer le Réseau CTI à un processus de validation de ces éco-technologies à développer dans le cadre d'initiatives européennes (programme ETAP). L'accord-cadre permettra de structurer en cohérence l'offre que les CTI souhaiteront proposer.

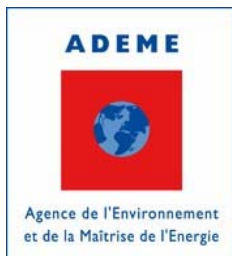
L'ADEME pourra ainsi apporter son **concours financier** à certains des projets mis en œuvre au titre de cet accord cadre soit au Réseau CTI soit aux CTI directement afin de développer la R & D technologique et pour diminuer les impacts environnementaux ou les consommations énergétiques des PME.

**Relations presse ADEME –H & B communication**

Nadège CHAPELIN – Elisabeth DOS SANTOS  
01 58 18 32 45 – [n.chapelin@hbcommunication.fr](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)

**Relations presse Réseau CTI**

Ginés MARTINEZ, DELEGUE GENERAL  
01 42 97 10 88 - [martinez@reseau-cti.com](mailto:martinez@reseau-cti.com)



#### **L'ADEME en bref**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), établissement public, participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aides à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### **Les CTI en bref**

Un Centre Technique Industriel (CTI) est un organisme de droit privé et d'utilité publique qui réalise de la recherche collective et partenariale et mutualise les moyens communs à un secteur industriel. Ils sont créés par et pour l'industrie suivant un dispositif législatif aujourd'hui intégré dans le code de la recherche.

Fonctionnant avec l'appui des organisations professionnelles, les CTI constituent pour le tissu industriel français un dispositif majeur de transfert de technologie et d'innovation. En apportant aux entreprises des infrastructures d'essais et d'évaluation, des compétences scientifiques et technologiques, des informations, des analyses, ils contribuent à la compétitivité du tissu industriel.

Avec 4500 personnes, les CTI constituent le premier réseau français de développement technologique couvrant 26 secteurs et 70 000 entreprises et 1,7 millions d'emplois directs.

#### **Le Réseau CTI en bref – [www.reseau-cti.com](http://www.reseau-cti.com)**

Le Réseau fédère les 16 Centres oeuvrant dans le secteur Industrie. Cette fédération permet une mise en synergie des compétences et équipements de l'ensemble du « dispositif CTI ».

Le Réseau CTI détecte l'émergence de nouveaux besoins industriels et sociétaux et est un lieu de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Il facilite et stimule l'innovation grâce aux travaux d'intérêt général à travers des actions collectives avec ses membres.